

Pension : Milquet met la pression

ÉCOLE La ministre prie le fédéral de préserver la fin de carrière des profs

- Les projets du fédéral en matière de pension inquiètent les profs.
- Leur ministre monte aux barricades.

Ce jeudi soir, Daniel Bacquelaine (MR), le ministre fédéral des Pensions, rencontrera les trois ministres de l'Éducation du pays (Flandre et Communautés française et germanophone). Cette rencontre a été demandée par Joëlle Milquet (CDH) le 23 octobre.

Dans un courrier envoyé au Liégeois, la ministre de l'Éducation disait s'inquiéter des effets des projets du fédéral sur la fin de carrière des enseignants (*Le Soir* du 24 octobre).

Elle n'est pas la seule. Les syndicats sont également sur la brèche – ils ont calculé que, à l'addition des mesures fédérales, l'enseignant devrait allonger sa carrière de 6 à 7 années.

À la veille de cette rencontre, Milquet nous a précisé ce qu'elle attend de Bacquelaine.

Retraite anticipée. Elle souhaite le maintien de l'âge actuel d'accès à la pension anticipée (aujourd'hui, pour le gros de la troupe enseignante, il est de 62 ans.) Au minimum, elle propose un recul plus progressif et que l'âge d'accès à la retraite ne soit pas porté à 62 ½ avant 2019, 63 avant 2020.

DPPR. La ministre refuse que l'on modifie les règles du jeu pour l'enseignant déjà engagé dans une DPPR (disponibilité précédant la pension de retraite). Elle souhaite que rien ne change pour le prof en DPPR (totale ou partielle) à la date du 1^{er} janvier 2015.

Même demande pour l'enseignant qui, à cette date, était dans les conditions pour demander une DPPR et qui ne l'a pas encore sollicitée – pour Milquet, il serait injuste de pénaliser celui qui pouvait filer en prépension et qui a retardé son départ pour rester un temps encore sur l'estrade.

Diplôme. Le fédéral compte aussi

supprimer ce qu'on appelle la « bonification du diplôme ».

Pour le calcul des années de carrière, on tient compte des années qui ont été nécessaires à l'obtention du diplôme permettant d'enseigner. Ceci serait supprimé pour le calcul de la carrière en cas de retraite anticipée, ce qui forcerait les enseignants à devoir travailler plus longtemps.

Le fédéral prévoit d'y aller progressivement – effacement de la bonification à hauteur de 6 mois chaque année et ce, à partir de 2015. Milquet souhaite le maintien du régime. Au pire, elle demande un effacement plus lent : l'effacement de la bonification par tranche de 6 mois tous les deux ans et ce, à partir de 2017.

« *Imposer dès 2015 une perte de 6 mois aurait des répercussions dramatiques par exemple pour des personnes qui ont épuisé ou épuiseront leur capacité de DPPR et devront revenir travailler 6 mois après avoir quitté leurs fonctions depuis longtemps.* »

Calcul préférentiel. Aujourd'hui, pour le calcul de l'ancienneté, l'enseignant bénéficie du régime préférentiel qui suit : une année réelle de carrière compte en fait pour 1,09 année. Le fédéral a évoqué l'effacement de ce régime. Milquet en espère évidemment le maintien. « *La disparition du coefficient, explique-t-elle, va forcer les enseignants à allonger leur carrière de 3 ans.* »

Interruptions de carrière. Pour l'accès à la pension anticipée, les interruptions de carrière sont assimilées à des années de travail, rappelle la ministre de l'Éduca-

« **Les montants relatifs à la pension ne peuvent en rien se voir diminués** »

JOËLLE MILQUET

tion, qui demande le maintien de ceci. Elle plaide : « *Les carrières d'enseignants débutent souvent avec une alternance d'intérim et de période de chômage. Aussi, les membres du personnel, majori-*

tairement féminin dans l'enseignement, choisissent massivement d'alléger leur temps de travail en vue d'un meilleur équilibre vie privée/vie professionnelle, via des interruptions de carrière. Or il nous revient que certaines assimilations pourraient être remises en cause. »

Montant. Dans l'enseignement, le calcul du montant de la pension bénéficie d'un coup de pouce (dans le jargon : c'est le fameux tantième préférentiel en 55^e). Le fédéral a parlé de le supprimer.

Milquet s'y oppose. « *Les montants relatifs à la pension ne peuvent en rien se voir diminués.* »

Qui dit vrai ? Les inquiétudes de Milquet sont partagées point par point par les syndicats. Mais pour Bacquelaine, on prête au fédéral des projets qu'il n'a pas forcément – il a déjà fait valoir au *Soir* que la bonification du diplôme ne sera supprimée que pour l'accès à la pension anticipée, comme dit plus haut.

Mercredi, son porte-parole Koen Peumans en remettait une couche : « *Il y a eu beaucoup de désinformation ces derniers temps, notamment sur le montant de la pension.* »

Il ajoute : « *La réforme des tantièmes annoncée aura moins d'impact pour les enseignants que pour les autres fonctionnaires.* » Et il dément l'idée (qui inquiète tant les syndicats) que la suppression de la bonification du diplôme aura aussi un impact sur le montant de la retraite.

A vérifier à l'issue de la réunion de ce jeudi...

Notons que le cabinet des Pensions souligne que c'est le futur Comité national des pensions qui fera l'inventaire des métiers pénibles et qui verra si le métier d'enseignant peut être considéré comme tel, auquel cas l'enseignant pourrait continuer à bénéficier de certains régimes plus favorables... ■

PIERRE BOUILLON